

Locataire du parc public ou privé, vous rencontrez des difficultés pour payer votre loyer ?
VERS QUI VOUS TOURNER, QUELLES SONT LES AIDES POSSIBLES ?

Différents organismes peuvent vous accompagner, gratuitement, pour trouver une solution et vous aider à régler votre dette.



Le Conseil Départemental de l'Oise

Les Maisons de la Solidarité vous accueillent et vous conseillent : elles étudient vos droits et vous orientent vers les dispositifs d'aides et d'accompagnements auxquels vous pouvez prétendre (Fonds de Solidarité Logement - FSL, Surendettement, CAF, maîtrise du budget...)

Pour toutes questions, un contact unique : 03.44.06.60.60, ou sur internet : www.oise.fr



CCAPEX : La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions

Co-pilotée par les services de l'Etat et du Conseil Départemental, elle réunit différents acteurs et partenaires pour aider à trouver une solution à la dette de loyer et/ou à faciliter le relogement des locataires menacés d'expulsions.

Elle peut être saisie directement par le locataire qui rencontre une difficulté.

Contactez votre sous-préfecture, ou sur internet : www.oise.gouv.fr



ADIL de l'Oise

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement a pour mission d'informer gratuitement locataires ou bailleurs sur toutes les questions juridiques liées au logement (droits, obligations, rapports locatifs, prévention des expulsions...)

Par téléphone au 03.44.48.61.30 , ou sur internet : www.adil60.org



La Commission Départementale de Surendettement

Vous n'arrivez plus à faire face à vos dettes ? Il est possible de déposer un dossier de surendettement.

Par téléphone au 03.20.91.20.20 , ou sur internet : www.banque-france.fr



Le Point Conseil Budget

Besoin de conseils ou d'accompagnement pour la gestion de votre budget ?

Les PCB sont des lieux ouverts à tous, où des experts sont à votre écoute pour vous aider à améliorer la gestion de votre budget ou à faire face à une situation financière compliquée.

Liste des points d'accueils PCB sur www.oise.gouv.fr



SIAO - 115

L'un de ses objectifs est d'accompagner et simplifier les démarches d'accès au logement ou à l'hébergement pour les personnes sans solution de relogement.

Par téléphone au 03.75.15.00.50 ou 115 , ou sur internet : www.adars.fr



La Mairie et/ou le Centre Communal d'Action Sociale de votre Ville peuvent aussi vous aider. Vous pourrez par exemple y trouver la liste des associations caritatives proches de chez vous, si vous avez besoin d'un soutien alimentaire, vestimentaire ou financier. Enfin, les « France Services » vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

